

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Montigny-en-Ostrevent



Dossier n° PC 059 414 16 00007 M01

Date de dépôt : 09 mars 2018

Demandeur : SAS LEBON PROTECTION INDUSTRIELLE

Représentée par M LEBON Fabrice

Nature du projet : **Modification des dimensions et du positionnement du bâtiment, de la surface de voirie et de l'espace vert, de l'aire poubelle avec repositionnement, de l'implantation du portail d'entrée, de la zone d'épandage et d'infiltration, de la hauteur du bâtiment, des ouvertures en façade ouest, de l'emplacement des ouvertures et du lanterneau de désenfumage en toiture, création d'une bande stérile en concassé en pourtours du bâtiment et augmentation de la surface de béton**

Adresse du terrain : ZAC Barrois

59182 Montigny-en-Ostrevent

ARRÊTÉ

accordant un permis de construire modificatif au nom de la commune de Montigny-en-Ostrevent

Le Maire de Montigny-en-Ostrevent,

Vu la demande de modification d'un permis délivré en cours de validité présentée le 9 mars 2018 par la SAS LEBON PROTECTION INDUSTRIELLE représentée par Monsieur LEBON Fabrice demeurant 250 rue des Charmes, Parc d'activités BARROIS, à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu l'objet de la demande :

- modification des dimensions et du positionnement du bâtiment, de la surface de voirie et de l'espace vert, de l'aire poubelle avec repositionnement, de l'implantation du portail d'entrée, de la zone d'épandage et d'infiltration, de la hauteur du bâtiment, des ouvertures en façade ouest, de l'emplacement des ouvertures et du lanterneau de désenfumage en toiture, création d'une bande stérile en concassé en pourtours du bâtiment et augmentation de la surface de béton ;
- sur un terrain situé ZAC Barrois à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;
- pour une surface de plancher créée de 1153 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 06/10/2016 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30/03/2004 approuvant le dossier de création de la ZAC Barrois ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 29/06/2005 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Barrois ;

Vu le permis de construire initial n° 059 414 16 00007 délivré le 23/11/2016 ;

ARRÊTE


Article 1

Le permis de construire modificatif est **ACCORDÉ** sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article suivant.

Article 2

Les articles, prescriptions et observations émis au permis de construire initial n° 059 414 16 00007 délivré le 23/11/2016, non modifiés par le présent arrêté, demeurent applicables.

Montigny-en-Ostrevent, le
Le Maire,


Jean-Luc Colquhoun

